



**Municipalité
de Saint-Robert**

650, chemin de Saint-Robert, C.P. 150
Saint-Robert (Québec) J0G 1S0

310 P NP DM1

Projet de parc éolien communautaire
Pierre-De Saurel

6211-24-073

MÉMOIRE SUR LE PROJET D'IMPLANTATION DU PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL S.E.C.

PRÉSENTÉ À LA
COMMISSION DU BUREAU D'AUDIENCES
PUBLIQUES PORTANT SUR LE PROJET
DE PARC ÉOLIEN PIERRE-DE-SAUREL S.E.C.

PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ROBERT

Saint-Robert

2 juin 2014

PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL

Mémoire présenté à la commission du BAPE sur le projet de Parc éolien Pierre-De Saurel s.e.c.

Mesdames, Messieurs les commissaires,

Mon nom est Gilles Salvas et je suis maire de la municipalité de Saint-Robert. Bien qu'étant le narrateur de ce mémoire, celui-ci représente l'opinion unanime du conseil municipal de Saint-Robert.

Ce mémoire est rédigé parce que le projet de parc éolien Pierre-De Saurel s.e.c. est prévu sur une partie du territoire de la municipalité d'où l'intérêt du conseil municipal pour ce projet.

Les préoccupations négatives, s'ils y en avaient, ont été dissipées lors de la tenue de la première partie des audiences où toutes les réponses aux interrogations, de quelque nature que ce soit, ont été données. Ce qui confirmait les informations reçues lors des assemblées publiques.

En ce qui concerne l'environnement, les éoliennes seront en quelque sorte un élément de protection du territoire agricole car aucune construction ne sera possible à moins de 500 mètres d'une éolienne et ce pendant plus de vingt (20) ans. Quant à la qualité de vie pour les personnes, la Municipalité est rassurée puisqu'aucune éolienne est située à moins de 1.5 kilomètre de la première résidence (en ligne droite) du rang Saint-Thomas qui est situé sur notre territoire; cette distance doit être respectée puisqu'elle rassure nos citoyens sur les craintes qui peuvent être causées par le bruit.

Le conseil municipal de Saint-Robert croit que le projet est acceptable dans le milieu car il respecte la vocation agricole où seront implantées les éoliennes. Le projet respecte aussi, cela va de soi, le règlement édicté par la municipalité relativement à l'implantation de grandes éoliennes.

Compte tenu du défaut de connaissance dans le domaine des éoliennes, il est difficile pour le conseil municipal d'apporter des suggestions pour améliorer le projet mais toutefois, comme commentaire, la population en générale manifeste de la crainte sur l'état des routes utilisées après le passage des camions lors de l'érection des éoliennes même si le promoteur s'engage à les réparer. Le conseil municipal de Saint-Robert propose que tous les chemins d'accès privés; (Joyal et Salvas) ainsi que tous les chemins publics (Saint-Thomas, Thiersant, Des Brouillards et Bord de L'eau) soit utilisés par tous les camions de transport, que ce soit pour le transport de la pierre, du béton et des pièces qui constituent les éoliennes, si tous les chemins d'accès sont utilisés cela aura un effet de diminuer le nombre de transport parce qu'il sera réparti en plusieurs endroits.

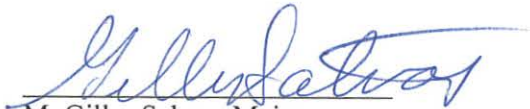
Le conseil municipal de Saint-Robert croit que l'option proposée par le promoteur est la solution qui aura le moins de répercussion sur le milieu car elle respecte, comme mentionné précédemment, le milieu agricole. Cependant nous pensons que les fils qui relient les éoliennes devraient être enfouis à plus que le 1.2 mètre (proposé).

Selon le conseil municipal, il y a quelques éléments du projet qui doivent être améliorés, pour la sécurité et le bien être des résidents.

Finalement, le conseil municipal de Saint-Robert est d'avis que le Projet du parc éolien Pierre-De Saurel s.e.c. doit être autorisé car il respecte :

- L'essentiel de l'intégrité et de la sécurité sur le territoire où seront les éoliennes;
- Le potentiel énergétique est d'un niveau hautement exploitable et inépuisable;
- Il procure de l'énergie propre;
- Il est un apport financier pour les propriétaires terriens, les municipalités concernées et pour la MRC puisqu'il est 100% communautaires;
- Il est une source de revenu pour la communauté et en plus de générer quelques emplois et d'y apporter un potentiel touristique;
- Il permettra de réinvestir une partie des revenus dans notre communauté, enfin d'améliorer la qualité de vie de nos citoyens.

Original signé



M. Gilles Salvas, Maire

Pour le conseil municipal de Saint-Robert